

COMMUNE DE VILLY-BOCAGE
LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 7 MARS 2023
N° 2023-03

2023-03-01 : Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil du 7 février 2023

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2023-03-02 : Election d'un délégué titulaire au SDEC Energie en remplacement du délégué démissionnaire

M. Michel ECOBICHON est élu délégué titulaire pour représenter la commune au SDEC ENERGIE.

Ampliation de cette délibération sera adressée à la Présidente du SDEC ENERGIE.

2023-03-03 : Enseignes pour L'Atelier : choix du fournisseur

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'accepter le devis à la société Publicité François de St Lô pour un montant total de 4 956 € TTC déplacement et pose comprise et autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférent. Le montant sera inscrit au budget 2023 en investissement à l'opération n° 18 « Espace culturel ».

2023-03-04 : Achat de la salle paroissiale

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de valider l'acquisition de ce bien par la commune au prix de 8 000 € frais de notaire compris et de l'autoriser à signer tout document y afférent. Le montant sera inscrit au budget 2023 en investissement à l'opération n° 21 « Acquisition salle paroissiale ».

2023-03-05 : Délibérations autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023

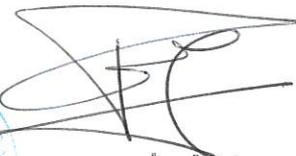
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter la proposition de M. le Maire d'engager, liquider et mandater des dépenses en investissement pour un montant de 442,52 € TTC.

2023-03-06 : Repas des aînés : choix du prestataire et du menu, animation

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'entériner la date du 14 mai 2023, le choix du traiteur et de retenir le menu à 40,00 € TTC par repas, service et boissons compris.

2023-03-07 : Encaissement de 2 chèques du Trésor Public pour le dégrèvement de la taxe foncière

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à encaisser ces chèques au nom de la commune et à signer tout document y afférent


Le Maire
Jean-Luc ROUSSEL



-Affiché le
09 Mars 2023